

Justificatifs à fournir pour renouveler un titre de séjour « Passeport Talent Famille »

Documents à télécharger sur le site ANEF

- Le titre de séjour «passeport talent famille» en cours de validité à renouveler
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)
- Un justificatif de domicile de moins de six mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- Numéro e-photo (photos d'identité récentes)
- Le titre de séjour du conjoint scientifique en cours de validité, sa convention d'accueil et la convention de séjour de recherche (si applicable) pour la période du renouvellement souhaitée
- L'acte de mariage. Merci de télécharger l'original avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.
- Une attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie (pour les ressortissants de pays où cela est autorisé).

- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (225€) à acheter en ligne [ici](#).

(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le rendez-vous de délivrance de la carte avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.) Le scientifique doit être obligatoirement présent lors des rendez-vous administratifs relatifs au renouvellement du titre de séjour de son conjoint. Il doit systématiquement se présenter avec l'original et la copie de son passeport, son titre de séjour et sa convention d'accueil.

is à jour par le WELCOME CENTER le 23.06.2023 ; les modalités peuvent changer.

Veillez vérifier sur <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration>